



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal

en date du 13 avril 2016

Présents : Monsieur Alain CHMIEL, Madame Anne-Marie MICCOLI, Madame Jaclyn MALAVAL, Monsieur Jean-Claude PUECH, Monsieur François GAUDRY, Monsieur André BOIRAL, Madame Michèle GRANET, Monsieur Olivier BARTHEZ, Madame Laurette GELY, Monsieur Roland CARRUELLE, Madame Agnès BADAROUX

Représentés : Monsieur Marc PERES par Madame Michèle GRANET, Madame Françoise MEJEAN par Monsieur Alain CHMIEL, Madame Geneviève ROUSSEAUX par Monsieur Olivier BARTHEZ, Madame Elsa NURIS par Madame Agnès BADAROUX

1) Vote des taux des 4 taxes pour l'année 2016

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

CONSIDERANT le budget primitif 2016, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 245 021 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à l'année 2015 et de les reconduire à l'identique sur 2016 comme suit :

Taxes	Bases prévisionnelles 2016	Produits à taux constant	Taux votés 2016	Produits attendus 2016
TH	1 107 000	106 272	9,60	106 272
TFB	834 100	91 751	11,00	91 751
TFNB	18 300	28 323	154,77	28 323
CFE	94 700	18 675	19,72	18 675
				245 021

2) Vote du budget primitif 2016

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu la présentation du budget primitif de l'exercice 2016 de la Commune de Sainte Enimie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE l'adoption du budget de la Commune de Sainte Enimie pour l'année 2016 présenté par son Maire, ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant à :

Section de fonctionnement : 941 404,00 €

Section d'investissement : 1 007 980,21 €

3) Vote des subventions aux associations pour l'année 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le montant des subventions aux associations pour l'année 2016 comme ci-dessous présentées :

Nom	Subv. demandée 2016	Vote
Ass sportive du collège Pierre Delmas	700,00 €	700,00 €
Club les Amandiers	400,00 €	400,00 €
FOYER SOCIO-EDUCATIF DU COLLEGE	2 200,00 €	2 000,00 €
Découverte Nature et Plein Air	800,00 €	800,00 €
Enimie BD	2 500,00 €	2 500,00 €
La BURLO	800,00 €	800,00 €
La Compagnie BURLATINE	2 000,00 €	1 500,00 €
La FNACA	200,00 €	200,00 €
OCCE COOP SCOLAIRE	1 900,00 €	1 900,00 €
VIVRE à Prades	200,00 €	100,00 €
Culture et Loisirs	600,00 €	600,00 €
SANTRIMINI	700,00 €	700,00 €

Ass pour la sauvegarde de Castelbouc	200,00 €	200,00 €
LES AMIS DU COLLEGE P.DELMAS	250,00 €	200,00 €
AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS	1 000,00 €	1 000,00 €
TERRES D'ENIMIE	3 000,00 €	3 000,00 €
ASSOCIATION DU SAUVETERRE	2 000,00 €	2 000,00 €
CINECO	1 000,00 €	1 000,00 €
L'ATELIER CORPS-ESPRIT	600,00 €	600,00 €
LA MARMITE A IDEES	200,00 €	200,00 €
COURSE DES MOUFLONS	1 000,00 €	750,00 €
SALTA BARTAS	1 000,00 €	750,00 €
CAUSS' TOUJOURS	500,00 €	500,00 €
ASSOCIATION DES AMIS DU CHEMIN DE ST GUILHEM	150,00 €	150,00 €
RADIO BARTAS	300,00 €	100,00 € Voix : 9 pour, 1 contre, 5 abstentions
USEP		100,00 €
SECOURS POPULAIRE Français		100,00 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR		100,00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER		100,00 €
THEATRE CLANDESTIN	600,00 €	600,00 €
ABPS	500,00 €	100,00 €
COLLEGE HENRI BOURRILLON	140,00 €	0,00 € Voix : 3 pour, 12 contre
TOTAL	25 440,00 €	23 890,00 €

4) Organisation d'un stage de formation en pierres sèches

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'organisation d'un stage par les Artisans Bâtisseurs en Pierres Sèches du 23 au 27 Mai 2016.

Le site retenu est un terrain à Champerboux qui permettrait d'aménager un square par la suite.

La participation de la commune s'établit à 3 380 € à laquelle il faut ajouter la fourniture des pierres et la prise en charge des repas du midi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'organisation d'un stage par les ABPS du 23 au 27 Mai 2016

APPROUVE le montant de la participation communale qui s'élève à 3 380 €

Résultat du vote :

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1

5) Demande de dotation au titre des amendes de police

Le Maire informe le Conseil Municipal que des panneaux de signalisation routière doivent être commandés pour divers endroits de la commune.

Un devis a été reçu de l'entreprise Direct Signalétique pour un montant de 1 400,77 € HT soit 1 680,92 € TTC.

Le plan de financement est ainsi conçu :

Conseil Départemental (Amendes de police) 50 %	700,38 €
<u>Autofinancement 50 %</u>	<u>700,39 €</u>
Total	1 400,77 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le montant de cette opération qui s'élève à 1 400,77 € HT soit 1 680,92 € TTC

AUTORISE le Maire à solliciter une dotation au titre des amendes de police 2016 à hauteur de 50 % de la dépense soit 700,38 €.

6) Enfouissement Rue de la Combe - Participation pour réseaux télécoms

Le Conseil Municipal que la mairie a reçu le montant de la participation pour l'enfouissement des réseaux télécoms dans le cadre de l'opération de réfection et d'enfouissement des réseaux de la rue de la Combe.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver le montant de la participation auprès d'Orange pour un montant de 1 972,00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le montant de la participation Orange d'un montant de 1 972,00 € TTC

7) Prêt de barnums à l'association Paroles Gabales

L'association Paroles Gabales va organiser la fête des Pâturages le 31 juillet 2016 à La Cham des Bondons et a besoin de barnums pour l'occasion.

L'association sollicite la commune de Sainte Enimie pour le prêt de 2 barnums.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas prêter de barnums à l'association La Cham des Bondons car l'équipe technique ne sera pas en mesure d'assurer le montage et le démontage de l'équipement.

Résultat du vote :

Pour : 3 Contre : 5 Abstention : 7

8) Coupes de bois sur le causse de Sauveterre

Le Maire expose que des coupes et vente de bois sont prévues sur la parcelle cadastrée section E n°530 appartenant à la section Sainte Enimie sur le causse de Sauveterre.

Les entreprises Engelvin Bois et la SEBSO ont été consultées :

L'entreprise Engelvin Bois a établi son offre d'achat à 12,50 € la tonne et ramassera les branchages.

L'entreprise SEBSO propose un prix d'achat de 8,00 € la tonne et laissera sur place les branchages.

Le Maire propose au Conseil Municipal de retenir une entreprise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir l'entreprise Engelvin Bois pour réaliser une coupe de bois sur la parcelle E n°530

FIXE le prix d'achat à 12,50 € la tonne

9) Travaux de sécurisation du mur derrière la maison du Bac

Le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de sécurisation sont à prévoir sur la ruine derrière la maison du Bac Haut. L'opération consistera à des travaux de maçonnerie et de renforcement d'une voûte.

En effet, un mur s'est déjà écroulé durant l'hiver et le reste de l'édifice menace d'emporter une face du logement occupé, en cas d'effondrement.

Les entreprises BEAU TP, la SARL CHAPELLE et la SARL B&S Maçonnerie ont été consultées, seule la SARL B&S a envoyé un devis.

Le Conseil Municipal décide d'ajourner ce point et d'étendre la consultation à d'autres entreprises.

10) Motion de soutien au salariés de l'usine de Quézac

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'une pétition rédigée par les salariés de l'usine de Quézac, inquiets du devenir du site.

Il propose au conseil de soutenir cette action afin de sauvegarder l'emploi pour le bassin de vie de Quézac / Ispagnac et plus largement des Gorges du Tarn. En effet, la vente annoncée de l'usine par le groupe Nestlé présente des incertitudes sur l'emploi, le projet industriel, et les salaires.

Ces incertitudes remettent en cause la pérennité du site.

C'est pourquoi, face à cette situation qui peut avoir de graves conséquences sur tout notre bassin d'emploi,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

SOUTIEN la pétition des salariés de l'usine de Quézac,
DEMANDE que les conditions de la vente assurent le maintien de ce fleuron industriel lozérien

QUESTIONS DIVERSES :

- Il est signalé qu'un lampadaire communal est cassé à Sauveterre.
- Monsieur Roland CARRUELLE informe le conseil municipal qu'une réunion publique sur le tri des déchets est organisé le 2 mai 2016 à 17h30 à la salle du conseil de la mairie. La problématique est importante puisque le SDEE a constaté un relâchement des pratiques du tri sélectif en Lozère depuis quelques temps. La population est naturellement invitée à y participer, la mairie offrira un apéritif à l'issue de la réunion.
- Le Maire informe le Conseil Municipal que le réseau sismologique français souhaiterait installer un sismographe sur la commune de Sainte Enimie. Un lieu d'installation sera choisi en concertation avec leur service.
- Il est demandé que le pourtour de la source de Burle soit débroussaillé et qu'une poubelle supplémentaire soit installée.
- Il est demandé qu'une jardinière maçonnée soit mise en place au niveau de la place du Plô par l'équipe technique.
- Le Maire fait part au Conseil Municipal de la réception en mairie d'un courrier d'un administré concernant le domaine public communal dans le secteur de la Gravière à Sainte Enimie. Un avocat a été contacté et a été chargé de réaliser une analyse juridique de la situation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.

Le Maire,

Alain CHMEL

